

L'Echo de **PERNAY**



Bulletin municipal
N°62 - Décembre 2025

Annonceurs

**Chères Pernaysiennes,
chers Pernaysiens,**

**L'équipe municipale est heureuse
de vous remettre le bulletin municipal
de l'année 2025. riche en
événements et réalisations.**



Événement marquant : le départ de Valérie ANTIGNY, notre directrice d'école depuis 25 ans, a fait le choix de partir pour le département de la Gironde où elle est en poste depuis septembre. C'est une figure emblématique de l'école et de la commune qui nous a quittés : son engagement, son dévouement et sa personnalité n'auront laissé personne insensible. Son attachement à l'Éducation Nationale et aux valeurs de la République est reconnu de tous et Valérie ANTIGNY laissera des traces pour longtemps à PERNAY : Merci à elle pour toutes ces années passées dans notre village.

Nous traversons sur notre territoire national, depuis le mois de juin 2024, une période perturbée tant sur le plan politique qu'institutionnel. Nous avons besoin d'un peu de stabilité pour retrouver la sérénité nécessaire au bien vivre ensemble.

Pourtant, vous allez pouvoir constater à la lecture de ce bulletin que malgré tout cela, nous avons réussi à réaliser des projets dans plusieurs domaines :

2025 aura vu la réalisation de projets : travaux de voirie (plateau surélevé route de Cinq Mars la Pile à l'entrée de la commune, travaux rue du Lavoisier, route de Garande), street art sur le transformateur rue de la Poste, réfection des salles de garderie, achat d'un sapin, d'une structure de jeux pour l'école, installation de caméras supplémentaires, expérience de l'éco-pâturage à la ZAC, éclairage solaire à Bois Gautier, acquisition de matériel pour le personnel technique (épareuse, tondeuse), fleurissement, embellissement sont autant d'éléments qui contribuent à la qualité de vie dans notre commune.

Notre épicerie a enfin rouvert en fin d'année, et nous souhaitons la bienvenue au nouveau gérant ; n'hésitez pas à franchir la porte de son commerce...

Je remercie les élus du conseil municipal qui soutiennent tous ces projets pour l'avenir de notre commune et le bien vivre de ses habitants. Merci à tous ceux qui nous aident à les mettre en œuvre : agents de la commune, bénévoles des associations, citoyens...

Le forum des associations en septembre a encore montré le dynamisme associatif de notre commune par la richesse et la variété des activités proposées.

Aussi, je vous invite à pratiquer, à vous investir dans ces différentes sections sportives et culturelles, vous contribuerez ainsi à leur maintien et à leur développement.

Le projet d'implantation d'un centre de secours sur notre commune, qui regrouperait Ambillou et Pernay, inscrit dans la stratégie immobilière du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), va prendre un peu de retard, le SDIS étant en grosses difficultés financières. Chaque commune a d'ailleurs été appelée à contribuer de façon exceptionnelle pour 2026, à raison de 6,20€ par habitant. Notre conseil municipal a voté cette contribution exceptionnelle afin de maintenir l'espoir de l'installation d'une caserne sur notre territoire. (Nous avons fait depuis 5 ans l'acquisition d'un terrain en face du château d'eau pour l'accueillir).

Nous avons aussi la chance d'avoir des commerces de proximité et des artisans de qualité : je vous invite à les faire travailler pour assurer la pérennité de leur présence sur notre village. De nouveaux commerçants sont venus s'installer en 2025 (M. CHAUVIN, « Le P'tit Billot » qui a succédé aux Toqués, et notre nouvel épicier dont j'ai parlé plus haut).

De nombreux auto-entrepreneurs sont également sur notre commune, ils sont recensés dans les renseignements pratiques qui accompagnent ce bulletin.

La pérennité de toutes ces richesses dépend de chacune et chacun d'entre nous : faisons-les travailler, parlons-en autour de nous, n'attendons pas leur départ pour mesurer combien c'était important qu'ils soient chez nous.

En vous impliquant dans les associations et en contribuant au maintien du tissu économique, vous aurez l'assurance de vivre agréablement à PERNAY.

Les annonceurs assurent le financement de ce document très utile et riche en informations pratiques. Sans leur participation, celui-ci n'existerait pas : n'hésitez pas à leur faire confiance, vous les remercerez ainsi de leur concours à la rédaction de cet outil.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je vous souhaite une excellente année 2026.

Bien cordialement,

Jean-Pierre PENINON
Maire de Pernay

Sommaire

La Vie Communale	pages 4 à 10
Associations	pages 11 à 14
État Civil	page 15

Historique	pages 16 à 18
Vie Intercommunale	pages 19 à 21
Dernière minute	page 22

Départ de Mme ANTIGNY, Directrice de l'école

Départ de Valérie ANTIGNY, Directrice de l'école (Extrait du discours du Maire prononcé le 14 juillet 2025).

«Le conseil municipal, les employés communaux et moi-même, n'imaginions pas une seconde te laisser partir, après 25 ans passés dans notre école communale, sans t'avoir exprimé l'estime et le profond respect que nous avons pour ton travail, pour ton dévouement, ta générosité, et plus largement pour tout ce que tu incarnes.

Nous allons tourner ensemble une belle page de l'histoire de Pernay. Car tout changement survenant à l'école publique a un impact sur la vie locale.

Par la même occasion, tu dis au revoir à tous tes collègues, enseignantes ou administratifs. Cet au revoir tu l'as multiplié ces dernières semaines auprès de tes amis ou collègues ou parents d'élèves mais au nom de la Mairie je tenais, nous tenions toutes et tous, qu'un rendez-vous particulier s'inscrive, ce jour de 14 juillet pour te dire notre attachement et faire part de nos remerciements. Au cours de tes années d'exercice professionnel, tu as souvent vu à travers les visages d'enfants qui t'entouraient, le visage du bonheur comme dit Prévert dans son poème « Le Cancre ». Des visages rayonnants, intelligents elle a vu aussi des élèves en difficulté, auprès desquels tu as consacré tant d'attention, des heures de soutien scolaire, d'accompagnement individuel. C'est la mission, mais c'est aussi le sens inné de ta vocation. Valérie, tu as donné tant de ton temps en dehors du temps scolaire pour les enfants et pour le village. Tu es un élément moteur de la vie du village. Et c'est extraordinaire. Citons le marché de Noël, le loto, la fête de la musique, l'orchestre à l'école, l'USEP, les rendez-vous de mémoire devant le monument aux morts les 8 Mai et 11 Novembre, le carnaval, par ces nombreux projets pédagogiques avec différents partenaires, l'école a toujours été ouverte sur le monde, sur notre environnement proche ou plus éloigné. Les élèves n'étaient pas enfermés à Pernay. Ils ont eu de la chance et nous aussi. Au nom de tous les enfants, qui ont peuplé tes heures d'institutrice pendant des années, comme enseignante et comme directrice depuis tant d'années, je voudrais te dire, au nom de tous, merci du fond du cœur pour tes qualités humaines et professionnelles, ta disponibilité, ton engagement, ton talent pour développer, stimuler le goût d'apprendre, même si parfois, tout n'était pas aussi rose. Oui tout n'est pas rose dans un parcours professionnel. Nous avons vécu ensemble avec le conseil municipal et avec les parents d'élèves, la menace de fermeture. Bien plus qu'exercer à Pernay, on peut dire que tu y accomplis une mission la plus noble qui soit. Celle d'accompagner nos enfants sur le chemin du savoir, de la culture, de l'épanouissement personnel et de la citoyenneté, avec ce rôle essentiel de l'éducation, au-delà même de l'acquisition des savoirs, qui est de donner à chaque élève les moyens, l'envie et la capacité de faire ses propres choix tout au long de son existence. Crois bien ma chère Valérie que je mesure depuis des années toute la portée de ton rôle. Je sais bien que l'enseignement n'est pas un métier comme les autres. Il représente la voie et le plus souvent la vocation de celles et ceux qui ont

choisi de transmettre le savoir à des générations successives. Et c'est la lourde mission que tu as Valérie d'instruire nos enfants, et aussi de les inviter à devenir des personnes douées d'intelligence et de sens moral. C'est-à-dire des adultes dotés de conscience, de responsabilité, et capables de différencier le bien du mal. Valérie, tu es une institutrice, une directrice qui apprend à savoir et à être, tu es à la fois une instructrice et une éducatrice, tu es finalement toute la mission de l'éducation nationale, à laquelle on pourrait rajouter, médiatrice, assistante sociale, psychologue... D'ailleurs, M. l'inspecteur de l'éducation nationale qui s'excuse de ne pouvoir être là aujourd'hui, ne s'y est pas trompé, puisqu'il t'a fait attribuer les palmes académiques et que tu as eu le privilège qu'elles te soient remises par le Ministre de l'Éducation Nationale du moment, M. BLANQUER.

Valérie, tu vas (pas déposer la craie) mais éteindre ton ordinateur de directrice, mais pour nous, que ce soit les élus ou le personnel municipal rassemblé ici aujourd'hui, tu resteras toujours celle qui a formé nos enfants, dont certains sont déjà des parents. Et puis, comme le disait le Président François Mitterrand, « Être enseignant, ce n'est pas un choix de carrière, c'est un choix de vie ». Aussi ma chère Valérie je suis certain que dans l'avenir tu resteras toujours une institutrice, parce que ce n'est pas seulement un métier, c'est une manière de vivre, de concevoir son rapport aux autres. Alors qu'une nouvelle étape de ta vie professionnelle s'ouvre à toi, je veux au nom du conseil municipal et par-delà au nom des habitants de Pernay, te dire chaleureusement : merci de ton engagement auprès de nos enfants et un grand merci pour le très bon travail que tu as accompli chez nous.

Nous penserons à toi avec nostalgie, mais aussi avec plaisir, sachant que tu as déjà programmée une fin de carrière très occupée et intéressante. On dit que nul n'est irremplaçable, mais tu vas manquer surtout au village. Quelqu'un va te succéder dans ton poste. C'est madame LEFLOC'H Claudine qui a été nommée. Elle vient de Tours, où elle était directrice de l'école Paul RACAULT. Nous lui souhaitons tous la bienvenue et nous lui réserverons le meilleur accueil. Joyeuse installation en Gironde, qu'elle soit passionnante et pleine de bonnes surprises.»





Chères Pernaysiennes, chers Pernaysiens,

Depuis 2014, j'ai eu l'honneur et la joie de servir notre commune en tant qu'adjointe au Maire. Cette mission, je l'ai accomplie avec sincérité et engagement, toujours guidée par le souci de l'intérêt collectif.

Aujourd'hui, pour des raisons personnelles et professionnelles, je quitte mes fonctions d'adjointe, mais je continuerai à vous représenter en tant que conseillère municipale, jusqu'à la fin du mandat.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour l'accueil et la confiance que vous m'avez témoignés tout au long de ces années.

J'ai particulièrement aimé m'occuper de nos aînés, partager avec eux des moments de convivialité et de solidarité, et contribuer à renforcer le lien intergénérationnel qui fait la richesse de notre village.

J'aimais aussi me promener dans Pernay et aller à la rencontre des habitants, qui avaient toujours un mot gentil, un sourire, un bonjour. Ces instants resteront pour moi des souvenirs précieux.

Je remercie également Monsieur le Maire, Jean-Pierre PENINON, ainsi que toute l'équipe municipale pour le travail accompli ensemble et pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant toutes ces années.

Je serai présente à vos côtés lors du traditionnel repas des aînés, ainsi qu'aux vœux du Maire, que j'aurai le plaisir de vivre avec vous une dernière fois en tant qu'élue.

Pernay restera toujours dans mon cœur. Merci du fond du cœur pour ces belles années passées à vos côtés.

Avec toute mon amitié et ma gratitude.
Valérie ANTIGNY



Conseil des enfants



Nos enfants sont engagés !

Le conseil municipal des enfants a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté pour l'intérêt général de notre village ! Pour le premier conseil des enfants de Pernay, 14 enfants ont répondu présent à cet appel citoyen ! Bravo à eux.

Deux projets majeurs ont vu le jour, le **Banc de l'Amitié**, installé dans la cour de l'école, aux couleurs vives pour redonner le sourire ! Une belle action placée sous le signe de la bienveillance. Et une action écologique, domaine essentiel pour nos jeunes, grâce à un pochoir «**ici commence la rivière**», le message incite à faire attention à notre environnement et à adopter un comportement responsable.

Le premier conseil des enfants, laissera sa place à une nouvelle équipe pour l'année 25/26. Nous avons hâte de découvrir les prochains projets.



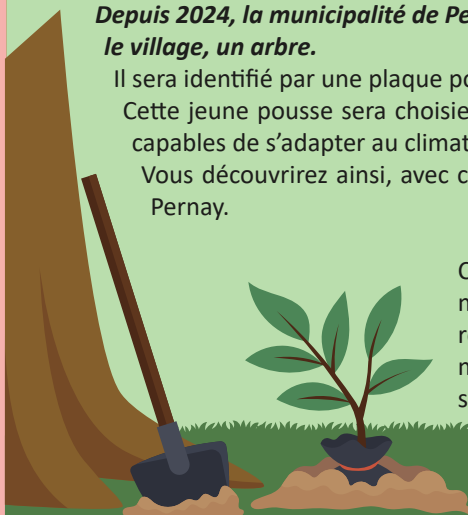
Un arbre, une naissance

Depuis 2024, la municipalité de Pernay a décidé d'offrir à chaque enfant né dans le village, un arbre.

Il sera identifié par une plaque portant le nom de l'enfant et sa date de naissance. Cette jeune pousse sera choisie parmi différentes essences notamment celles capables de s'adapter au climat plus chaud et plus sec des décennies à venir.

Vous découvrirez ainsi, avec chacun de ces prénoms, un nouvel habitant de Pernay.

Cette opération de sensibilisation à l'environnement et au développement durable permet de régénérer un secteur de la commune et de maintenir ainsi un lien affectif entre les Pernaysiens et leurs espaces naturels.





Nos réalisations



Création éclairage
solaire Bois Gaultier



Création éclairage solaire
Bois Gaultier



Éco-pâturage
ZAC des Vignes



Éco-pâturage
ZAC des Vignes



Éco-pâturage
ZAC des Vignes



Plateau ralentisseur
route de Cinq-Mars-la-Pile



Installation aire de jeux
ZAC des Vignes



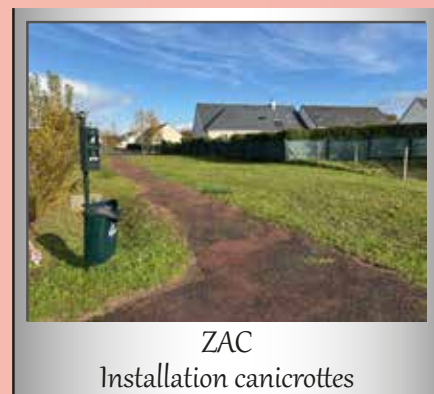
Réfection des bas côtés
route de Garande et rue du Lavoir



Installation
caméra square Basile André



Stade
Réfection du chemin



ZAC
Installation canicrottes



World Cleanup Day



Street Art



Street Art



Décorations de Noël



STOP Mégots

Lors de la journée du nettoyage de la commune en septembre 2024, les enfants avaient été frappés par le nombre de mégots collectés.

Le conseil municipal d'enfants avait alors fait la proposition de trouver des solutions pour diminuer un tel volume. Lors du Congrès des Maires de France à Paris, en novembre, M. le Maire et Valérie ANTIGNY, 2^{ème} adjointe et directrice de l'école, avaient rapporté l'idée d'installer des dispositifs de récupération des mégots dans notre village.

La commune de Pernay a conventionné avec ALCOME (organisme agréé en application des articles L,541-10 et L,541-10 du Code de l'Environnement) pour prévenir et réduire les mégots abandonnés illégalement. Ainsi, des dispositifs de rue pour la collecte des mégots dans les espaces publics ouverts vont être mis à disposition : éteignoirs sur corbeilles ou écrase-mégot intégrés à la corbeille ou ajoutés séparément, cendriers de rue (muraux ou sur mobilier urbain).

En complément de ces dispositifs, des cendriers de poche réemployables seront distribués dans la limite des stocks disponibles.

Deux lieux de concentration de mégots abandonnés (appelés HOTSPOT) ont d'ores et déjà été identifiés : aux abords de l'école et au stade, ils seront équipés de dispositifs de rue et une signalétique spécifique sera installée.



Un mégot pollue plus que vous ne le pensez.

Emporté par le vent ou la pluie, un mégot jeté par terre finit souvent dans les égouts puis dans les réseaux d'assainissement et les rivières. Sa petite taille ne lui permet pas d'être filtré et nuit au fonctionnement des stations d'épuration. Un mégot risque ainsi fortement de rejoindre les fleuves et les rivières pour terminer sa course dans les mers et les océans. On estime d'ailleurs que 80 % des déchets marins sont issus de la terre ferme.

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune.

Jeter son mégot dans un endroit adapté, c'est le geste à adopter.

Des solutions simples existent pour éviter les méfaits de ces petits déchets et prévenir les risques d'incendies, surtout en périodes de sécheresse, de chaleur intense ou de vent fort.

Les endroits adaptés pour jeter son mégot :

- Les poubelles: plus nombreuses qu'on ne le pense, les poubelles sont des alliées idéales pour vous débarrasser de vos mégots de manière sûre.
- Les cendriers de rue: fixés aux murs, placés au-dessus des poubelles ou montés sur des poteaux les cendriers de rue permettent de jeter un mégot en toute sécurité.
- Le cendrier de poche : Pratique et facile à utiliser, il vous assure que vos mégots ne finissent pas dans la nature. Vous pouvez vous en procurer chez votre buraliste, lors de distribution (à l'occasion d'un festival par exemple) ou en fabriquer un.

Les bons réflexes :

- Lorsque vous jetez votre mégot à la poubelle, assurez-vous toujours qu'il est bien éteint.
- En voiture, ne jetez jamais votre mégot par la fenêtre.
- Lors de vos promenades en forêt, respectez toujours les consignes officielles.

Mon Mégot Où Il Faut, une initiative pour contribuer à la réduction des mégots mal jetés.

Son objectif ? Réduire de 40 % les mégots mal jetés dans l'espace public, ce qui équivaut à 3 milliards en France chaque année.

Commémorations



Le DICRIM (document à consulter sur www.pernay.fr)

En tant que Maire, il est de mon devoir de garantir la sécurité et le bien-être de chacun d'entre vous.

Notre commune, bien que paisible et agréable à vivre, n'est pas à l'abri de certains risques naturels ou technologiques.

Nous sommes pleinement conscients que nos vulnérabilités sont de plus en plus nombreuses face aux évolutions climatiques, technologiques et sociétales. Anticiper et se préparer, c'est protéger notre avenir. Préparons-nous !

Le DICRIM, ou Document d'information Communal sur les Risques Majeurs, **que vous pouvez consulter en mairie ou en ligne sur le site de la commune www.pernay.fr** doit vous permettre de mieux comprendre les dangers auxquels nous sommes exposés sur notre territoire : inondations, tempêtes, feux de forêt, risques industriels, séismes

mais aussi des menaces plus contemporaines telles que la cybercriminalité ou les pandémies, comme l'a démontré la crise du Covid-19.

Ce document détaille les comportements à adopter en cas de situation d'urgence pour vous protéger, protéger vos proches et minimiser les conséquences. Qu'il s'agisse de risques environnementaux, sanitaires ou numériques.

Je vous encourage à lire ce DICRIM attentivement et à le conserver précieusement. Il ne s'agit pas seulement d'un document officiel, mais d'un guide pratique qui pourrait, le moment venu, sauver des vies. En tant que collectivité, nous sommes engagés à vous accompagner.

Ensemble, renforçons la résilience de notre commune et faisons de Pernay un territoire préparé et solidaire face aux risques.

Sommaire du guide

Les bons réflexes dans toutes les situations	p. 2
Le risque inondations - crues	p. 4
Le risque sismique	p. 6
Retrait gonflement des argiles	p. 9
Le risque feu de forêt	p. 12
Le risque radon	p. 15
Le risque de pollution des sols	p. 17
Informations pratiques	
Les catastrophes naturelles	p. 19
La canicule	p. 21
Cas de neige et de verglas	p. 23
Cas d'orages et de fortes précipitations	p. 24
Cas de tempête	p. 25
Cas de grand froid	p. 26
Les risques (TMD)	p. 27
(Transport de Matières Dangereuses)	
Les nids de frelons	p. 30
L'information des acquéreurs et des locataires	p. 32
Renseignements utiles	p. 33

70 ans de Mariage

C'est avec quelques pas de danse et une musique à faire tourner les têtes, lors d'un bal populaire sur Pernay, que Pierre et Marcelle Verneau se sont rencontrés avant de s'unir pour la vie, le 12 avril 1955. Le couple donnera naissance à quatre enfants : Jean-Marie (1956), Marylène (1959), Pascal (1962) et Éric (1964). C'est avec bonheur et émotion que le Maire, Jean-Pierre Peninon, a célébré les noces de platine du couple, lors du week-end pascal. **«Quelqu'un a dit un jour, avec juste raison, un demi-siècle de mariage mérite bien un compliment, alors soixante-dix ans, c'est encore bien plus, c'est toute notre admiration.»**

Sept petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

Jeunes parents, ils connaissent la séparation en novembre 1956 avec l'appel sous les drapeaux de Pierre, lors de la guerre en Algérie, laissant alors Marcelle s'occuper seule de leur premier enfant. Ouvrier au sein de la scierie de Pernay puis en maçonnerie, Pierre s'installe dans la commune comme artisan maçon en 1971. Bien soutenu par Marcelle, il a pu s'investir trente-deux années en tant que sapeur-pompier volontaire, président du bureau des écoles et assumer des mandats municipaux.



Après une retraite à sillonner les routes de France et d'Europe à bord de leur camping-car, c'est la belote, la boule de fort, les pas de danse lors des bals de la région qui rythment les journées de ses heureux mariés de platine. Tout en partageant des souvenirs avec leurs sept petits-enfants, six arrière-petits-enfants et leurs amis.

Si le platine est le plus noble des minéraux, **«c'est aussi le symbole de la résistance au temps qui passe et aux agitations du temps présent. Inaltérable, incassable, votre union est à l'image de ce précieux minéral»**, conclut le Maire avant d'inviter les jeunes mariés à renouveler **«le baiser que vous avez échangé lors de votre union et qui, dit-on, porte-bonheur à celui qui le donne comme à celui qui le reçoit»**.

Le recensement

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...).

Le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans (en cas de changement d'adresse, ne pas oublier de prévenir le Bureau du Service National concerné et de contacter la mairie de la nouvelle adresse).

Les jeunes, non recensés dans les délais légaux, pourront régulariser leur situation auprès de la mairie.

Pour être recensé, la démarche est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.



Élections *S'inscrire sur les listes électorales*

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Qui peut être électeur ?

1 - Qualité d'électeur ?

- L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis (les jeunes majeurs sont inscrits d'office par l'Insee à partir des données collectées lors du recensement citoyen à la mairie du domicile).
- L'exercice du droit de vote est subordonné à la possession de la nationalité française sous réserve des dispositions permettant aux ressortissants membres de l'Union Européenne autres que la France de voter aux élections municipales et aux élections européennes.

2 - Attache avec la commune, sont inscrits sur la liste électorale

- Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune,
- Toute personne qui possède la qualité de contribuable, pour la deuxième année consécutive, au rôle d'une des contributions directes communales.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Un justificatif d'identité en cours de validité : carte d'identité ou passeport,
- Un justificatif de domicile à votre nom et prénom (de moins de 3 mois) : quittance de loyer établie par un organisme officiel, facture électricité, gaz, eau (échéancier inférieur à 3 mois), téléphone, quittance assurance habitation, avis d'imposition taxe d'habitation, bulletin de salaire ou attestation Pôle Emploi, attestation de sécurité sociale, titre de pension mentionnant l'adresse. Attention ! Les personnes qui sont hébergées doivent impérativement fournir en plus des documents listés ci-dessus la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur ainsi qu'une facture à son nom (voir liste), accompagné d'une attestation d'hébergement sur l'honneur.

Où s'inscrire ?

- À la mairie de son domicile,
- Par Internet : www.service-public.fr.



Participation citoyenne

Suite à la réunion du 22 mars 2024 en mairie, et à l'inscription de volontaires pour s'engager dans la démarche, une convention est en cours de signature avec la Préfecture et la Brigade de gendarmerie de Luynes pour officialiser la mise en œuvre de ce dispositif sur plusieurs secteurs de la commune, le dispositif de participation citoyenne vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population. Le principe repose sur la solidarité du voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement



en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État. Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constitue une priorité pour les services de l'État.

Débroussailler

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions.

Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

Débroussailler : Ayons les bons réflexes (www.pernay.fr)

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire classé à risque d'incendie et à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr

Frelons asiatiques



L'équipe de recherche de l'université de Tours et du CNRS recherchent des frelons asiatiques (nids).

Comment les identifier : extrémités des pattes jaunes, thorax noir, face orangée, et taille supérieure aux abeilles et guêpes.

Nous nous déplacerons afin de procéder à leur collecte, sans frais pour les propriétaires et sans utilisation de produits chimiques.

Merci de vous adresser à votre mairie ou de nous envoyer un mail : frelonasiatiqueirbi@gmail.com



Défibrillateurs

3 défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.) sont installés à Pernay et couvrent une large partie du territoire. Ils sont libres d'accès, simples d'utilisation et à la portée de tous.

Des formations vous sont proposées pour vous sensibiliser à l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur : Inscrivez-vous en Mairie.

Conduite à tenir si la victime ne bouge pas, ne répond pas et ne respire pas :

1. Appeler à l'aide

- Appeler ou faire appeler le 15 (SAMU) ou le 112 (numéro d'urgence valide dans l'Union Européenne)
- S'il est immédiatement accessible, récupérer le défibrillateur ou le faire chercher.
- Commencer une réanimation cardio-vasculaire (faire des massages cardiaques)

2. Utilisation du D.A.E.

- Mettre en marche le défibrillateur dès qu'il est disponible
 - Coller les électrodes sur le torse de la victime et les connecter à l'appareil
 - S'écarter pendant que le défibrillateur analyse le rythme cardiaque de la victime
 - Se conformer aux indications du défibrillateur jusqu'à la prise en charge des secours médicalisés
- Jusqu'à l'arrivée des secours, laisser le défibrillateur en place.



Panneau Pocket

Une application pour alerter en temps réel

Pour toujours mieux informer et alerter la population, la Mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket. Nouveau moyen de communication des institutions, Panneau-Pocket investit peu à peu le territoire français. L'application permet de communiquer et d'alerter en temps réel les citoyens.

Comment se connecter à PanneauPocket ?

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Ensuite il suffit de chercher « Pernay » et cliquer sur l'icône « coeur » pour recevoir les notifications à chaque nouvel événement.

Merci d'en parler autour de vous.





Pipistrelle & Cie

www.pernay.fr



PIPISTRELLE & COMPAGNIE

Rouziers-de-Touraine pour la «*fête de l'environnement*» qui a été un succès malgré une météo instable. A cette occasion, nous avons proposé des chasses au trésor pour découvrir les chauves-souris différemment.

- Samedi 4 octobre, nous avons tenu un stand pour l'événement de la «*Place du Climat*» au parc de la Gloriette à Tours, où l'objectif était de sensibiliser aux effets du changement climatique, impactant l'ensemble de la biodiversité. Nous avons à cette occasion pu tester de nouveaux outils pédagogiques développés par l'association cette année, à savoir, un jeu de 7 familles pour découvrir les chauves-souris dans le monde et un outil acoustique pour associer et écouter les sons propres à chaque genre de chauve-souris. La journée s'est clôturée par une sortie crépusculaire où nous avons pu observer et entendre plusieurs pipistrelles en chasse dans le parc de la Gloriette.



Noctule commune



Grands Rhinolophes

Quelles sont les espèces de chauves-souris présentes dans le bois Lucette Dubreuil ?

En 2024, nous avons lancé un avis de recherche afin de réaliser un inventaire des chiroptères présents sur la commune et ainsi, améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel et les connaissances scientifiques à leur sujet. Quelques signalements nous ont également été remontés lors d'animations ou tenues de stands, des observations et des inventaires acoustiques ont pu être réalisés notamment dans des bâtiments de la commune, au sein du bois Lucette Dubreuil et chez des particuliers.

Parmi les 23 espèces de chiroptères présentes sur le département, certaines sont strictement arboricoles (vivant au sein d'anfractuosités telles que d'anciennes loges de pics, des fissures ou décollements d'écorces), d'autres sont dites «*antropophiles*» et à proximité de l'homme, dans nos bâtiments (greniers, granges, volets, caves...). Dans les deux cas, elles restent très discrètes et ne sont pas faciles à observer.

Nous vous présentons dans cet article les résultats de l'inventaire chiroptérologique du Bois Lucette Dubreuil. Au moins 13 espèces ou groupe d'espèces ont été identifiés comme présentes dans le boisement. Elles s'y déplacent, s'y nourrissent, s'y abreuvent et y trouvent également probablement refuge dans des anfractuosités d'arbres. Il s'agit du Petit et Grand Rhinolophe, du genre Oreillard, des murins à oreilles échancrées, à moustaches, de Natterer et de Daubenton, des pipistrelles communes et de Kuhl, de la Sérotine commune, des noctules communes et de Leisler et de la Barbastelle d'Europe.

Des nouvelles de Pipistrelle

Cette année, nous avons participé à plusieurs événements :

- Le 27 avril, pour la 2^{ème} édition de «*tous au potager*», organisée par les Pups & co.

- Le 6 juillet, nous étions présents dans la salle des Quatre-vents à



Yoga

L'association Yoga Entre Terre et Ciel propose des cours de Yoga, stages et ateliers.

Le Yoga est une pratique favorisant la détente, la concentration et l'écoute des sensations.

L'enchaînement des postures est doux afin de travailler l'assouplissement des articulations et le renforcement des muscles profonds et superficiels en conscience avec la respiration.

Pour tous renseignements, merci de nous contacter :

Tél. 07 67 25 17 48

Mail : blandine.dauber.yoga@gmail.com

Bien cordialement
Blandine D'AUBER



Théâtre de la Poussinière

L'équipe du théâtre de la Poussinière est heureuse de vous retrouver pour sa nouvelle saison les :

- 14 février à Nazelles
- 21 février à Mazières
- 11 avril à Pernay
- 18 avril à St Genouph

Venez nombreux !

Dominique COZIC





Les Traigniers



LES TRAIGNIERS DE PERNAY club dynamique

Les Traigniers de Pernay, club de randonnée pédestre, marche nordique et bâtons dynamiques affilié à la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée), labélisé Santé.

Pour débiter la saison 2025-2026, nous avons tenu notre Assemblée Générale en septembre. À l'assemblée nombreuse et attentive, le Président a présenté le bilan de la saison 2024-2025. Le nombre d'adhérents était de 178 parmi lesquels 63 % de femmes, la moyenne d'âge 68 ans allant de 16 à 86 ans toutes activités confondues. Sur les randonnées proposées, 665 marcheurs ont parcouru plus de 13 000 km (randonnées mensuelles, randonnées de printemps, d'automne et autres randonnées à thème). Cette année, nous sommes allés découvrir de nouvelles contrées en janvier, le Jura pour notre séjour raquettes et, en juin le Bassin d'Arcachon pour notre sortie annuelle. Nous avons cheminé entre Charnizay et Loches avec une incursion dans l'Indre soit 52 km de marche lors de notre rando raid de 2 jours.

D'autre part, nous avons aussi parcouru des sentiers pour la sécurité de tous. En effet, les 27 baliseurs ont balisé 274 km de sentiers de randonnées (PR, GRP® et GR®) ce qui représente 120 heures de bénévolat. Les indemnités que le club reçoit pour le balisage nous permettent de prendre en charge des formations. L'équipe des animateurs et des baliseurs fédéraux s'est aussi étoffée puisque un licencié a réussi les formations d'animateur de randonnée et baliseur fédéral. Le club a ainsi 8 animateurs de randonnée, 4 animateurs de marche nordique et 2 animateurs rando santé tous formés par la Fédération Française de Randonnée et diplômés. Ils sont également tous formés aux premiers secours ainsi que les adhérents volontaires.

La marche nordique a toujours le vent en poupe avec 54 participants sur l'année.

En ce qui concerne la marche nordique santé (marche nordique tranquille) la participation est de 8 à 15 adhérents par séance. Quant à la randonnée santé (rando douce) la participation varie de 4 à 11 marcheurs par séance. Ces deux activités permettent aux personnes de pouvoir marcher moins longtemps à un rythme moins soutenu que la randonnée et la marche nordique traditionnelles du club en allant « moins vite, moins loin et moins longtemps », et de rompre l'isolement.

Outre les randonnées, la marche nordique et les séances santé, cette année nous proposons une activité « Bâtons dynamiques ». Celle-ci a lieu le mercredi matin toute l'année et en soirée d'avril à octobre (un mercredi sur deux et hors vacances d'été). Les bâtons dynamiques (autrement nommé bungy pump, nom de la marque) se pratiquent avec des bâtons spéciaux, pendant les séances sont alternés de la marche et des exercices variés tels que renforcement musculaire, gainage, cardio...

Pour découvrir cette activité ou avoir plus d'informations, vous pouvez contacter Philippe au 06 15 60 05 48.

La saison 2025-2026, entamée, nous avons animé deux « Marche Rose 37 » avec Sophie Auconie. La première a eu lieu le 29 septembre en partant de Neuillé-Pont-Pierre avec pause déjeuner à Semblançay et arrivée Charentilly et, la seconde le 27 octobre a permis de rallier Saint-Roch à Pernay en passant par



le Haras de Bel Air. Merci à M. Eliot DEUQUET pour son accueil et de nous avoir permis de faire notre pause déjeuner à l'abri.

Le 19 octobre 2025 pour notre randonnée d'automne, début des vacances scolaires, plus de 70 marcheurs étaient au rendez-vous de bon matin pour parcourir les 22, les 14 ou les 9 km. La centaine de convives a apprécié le pot-au-feu qui a suivi. Bravo à tous les bénévoles qui ont oeuvré afin que cette journée soit une réussite.

Le 6 décembre aura lieu la randonnée du Téléthon en association avec le GPS (club de Sonzay), et pour terminer l'année, le 20 décembre, la randonnée à Ambillou suivie du repas de fin d'année.

En 2026, nos randonnées nous mèneront sur les sentiers de Cerelles, Cléré-les-Pins, Mazières-de-Touraine, Epeigné-sur-Dême, Sonzay, Chanceaux-sur-Choisille, Rouziers-de-Touraine, Semblançay, Savonnières, Pernay (barbecue). En juin, il y aura notre randonnée surprise (gratuite pour les habitants de Pernay). Mais avant, le 29 mars ce sera notre randonnée de printemps avec randonnées 22 et 14 km, randonnée familiale de 9 km et marche nordique de 13 km. Pour notre sortie annuelle nous irons dans la Vallée de la Creuse, Argenton-sur-Creuse, Gargilesse-Dampierre, avec entre autres un détour par le musée de la tapisserie à Aubusson, et, terminerons par le rando-raid de 50 à 60 km sur 2 jours avec bivouac en juillet, à cette occasion nous fêterons la 10^{ème} édition.

Nos randonnées mensuelles ouvertes à tous ont lieu généralement les 1^{ers} dimanche matin et 3^{èmes} samedi après-midi du mois. Nous nous déplaçons dans un rayon de 30 à 35 km autour de Pernay et parcourons de 10 à 13 km. Trois séances d'essai toutes activités confondues, vous permettront de voir si le rythme et l'ambiance du club vous conviennent avant de prendre votre licence FFRandonnée ou d'adhérer au club.

Pour tout renseignement (randonnée pédestre et marche nordique) vous pouvez contacter M. Pierrick CARRE.

Tél. 06 82 49 48 92 ou contact@lestraigniersdepernay.fr.

Nos calendriers des randonnées, animations, de marche nordique et de rando santé sont sur notre site <http://www.lestraigniersdepernay.fr/> ou sur le site de la mairie. En cas d'annulation d'une randonnée, un message est mis sur notre site.

Nous espérons que vous pourrez trouver une activité qui vous convienne, et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

À bientôt sur les chemins.

Le bureau





Entretenir sa forme avec ACTIVE FORME PERNAY !

Pour la 9^{ème} année consécutive, toujours une grande dynamique au sein de l'association.

Plus d'une centaine d'adhérents restent fidèles aux animatrices Nathalie, Patricia et Déborah pour la Gym Senior, le Fitness, la Zumba, le Pilâtes, le Step et la Danse Africaine.

Cette année 2 nouveautés pour 2026 : de janvier à mars du Kuduro Fit et d'avril à juin du HIP HOP.

Rejoignez l'AFP qui vous accueille tout au long de l'année chaleureusement dans une ambiance sympathique et énergique.

Faites du sport ! Prenez soin de vous, de vos proches et joyeuses fêtes de fin d'années.

Contact : activeformepernay@gmail.com

Facebook : [active forme pernay](https://www.facebook.com/activeforme.pernay)



Gigot Bitûme

Le Gigot Bitume du 22 juin 2025 s'est déroulé dans des conditions un peu particulières.

Des températures très élevées étant annoncées, l'équipe a dû tout modifier et réorganiser 3 jours avant pour le bien-être de tout le monde.

Nous avons donc pris la décision de déplacer la manifestation et de l'installer au bout du stade de foot sous les arbres.

Cela n'a pas été une mince affaire, car il a fallu tout mettre en oeuvre pour protéger les 415 personnes afin qu'elles ne souffrent pas de la chaleur.

Ce décor donnait un petit air de guinguette bien agréable.

Au final, beaucoup de satisfaction pour tous et une super journée.

Nous avons eu énormément de retours positifs et nous vous en remercions.

Bonne fêtes de fin d'année

L'équipe du Gigot Bitume de Pernay

Nature et Patrimoine



L'Association Nature et Patrimoine en Gâtine des Landes poursuit ses recherches sur la connaissance de l'histoire des communes de la Touraine et aux alentours limitrophes du nord-ouest tourangeau.

Nous comptons plus d'une trentaine de membres qui se rencontrent tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois pour faire le point sur leurs objectifs de publications et d'expositions.

Notre revue mensuelle n°4 a remporté un succès et le n°5 va arriver pour cette fin d'année.

Nos expositions quant à elles se sont exportées dans les communes voisines, notamment la dernière en date «L'aventure du rail en Nord-Ouest tourangeau» présentée à Pernay, Channay-sur-Lathan, Bourgueil et Rillé, ainsi qu'à la salle des fêtes de la ville de Tours.

Nous finalisons actuellement une exposition sur les oiseaux et les orchidées du nord-ouest tourangeau.

Cette année, les journées européennes du patrimoine dont le thème était le patrimoine architectural nous ont donné l'occasion d'évoquer l'évolution de l'architecture de la commune d'Ambillou qui s'est construite autour de l'église actuelle alors qu'à l'origine l'église paroissiale était située à l'emplacement du cimetière actuel. Pour ces journées nous avons partagé avec tous les enfants des classes primaires de l'école d'Ambillou (une centaine d'enfants) et avons accueilli environ 120 visiteurs. Au programme des sorties, nous avons visité le château de la Trigalière à Ambillou et raconté son histoire puis nous sommes allés à la découverte du Manoir de Launay à Villebernier en Maine et Loire où nous avons été reçus par son propriétaire, M. Bernard di Marzio, qui nous a présenté toute l'histoire du Manoir mais aussi celle de René 1^{er}, duc d'Anjou et initiateur de sa restauration au XV^{ème} siècle.

Notre association occupe désormais un local situé : 1 ter, rue du 11 Novembre 1918 à Ambillou (en face du portail du cimetière), aménagé et meublé par nos soins, dans lequel nous faisons une permanence tous les jeudis matin de 10 h à 12 h ou sur rendez-vous. Si vous souhaitez nous rencontrer, échanger des informations, et/ou consulter notre documentation sur le patrimoine local (tous les patrimoines : bâti, faune, flore, histoire locale et ses traditions, généalogie des familles, des lieux...), notre bibliothèque d'études sur la faune et l'histoire locale du nord-ouest tourangeau s'est vue dotée cette année encore de nombreux nouveaux titres à la suite de dons ou d'achats.

Si vous partagez notre intérêt pour le patrimoine sous toutes ses formes, rejoignez notre équipe.

Votre passion nous intéresse. Venez nous en faire part !

Nous contacter, c'est facile !

Tél. 02 47 24 53 38

Mail : natpat.gl@orange.fr



USPA - Football

Union Sportive Pernay Ambillou (USPA) : une nouvelle aventure collective et sportive !

Le 27 juin 2025, une nouvelle page de l'histoire sportive locale s'est écrite. Ce jour-là, les clubs de l'Union Sportive Pernay et de l'ES Ambillou ont décidé d'unir leurs forces, leurs valeurs et leurs ambitions pour donner naissance à un tout nouveau club : l'Union Sportive Pernay Ambillou (USPA).

Cette fusion marque le rapprochement naturel de deux communes voisines, situées à seulement quatre kilomètres l'une de l'autre, partageant depuis toujours la même passion du football et le même esprit d'équipe. Ensemble, Pernay et Ambillou ont choisi d'écrire un nouveau chapitre commun, sous le signe de la solidarité, du dynamisme et du plaisir de jouer.

« Cette fusion, c'est avant tout une histoire d'amitié, de respect et de passion partagée. »

Mickael Guignon, co-président

Une organisation solide et équilibrée :

Dès sa création, l'USPA s'est appuyée sur une structure claire et équitable. Le nouveau bureau élu a été composé dans un esprit de parité parfaite entre les deux anciens clubs, garantissant une représentation équilibrée de chaque commune.

Co-président : Mickael GUIGNON et Hervé BOURDON

Co-vice-président : Ludovic SUZANNE et Philippe FLEURY

Co-trésoriers : Simon HAREAU et Julie SUZANNE

Co-vice-trésoriers : Clémence CHANTREAU et Serge SAVATON

Co-secrétaire : Pierre-Michel DUCHENE et Julien ROUSSEL

Co-vice-secrétaire : Julien SIMONNEAU et Yoann BOURDON



Aujourd'hui, plus de 40 dirigeants et bénévoles actifs font vivre le club au quotidien. Leur engagement, leur enthousiasme et leur dévouement constituent le véritable moteur du développement de l'USPA. Grâce à eux, le club dispose d'une base solide pour grandir sereinement et durablement.

Un club déjà en pleine expansion :

En seulement quelques mois d'existence, l'USPA affiche des chiffres prometteurs : 170 licenciés, filles et garçons, des 5 ans répartis dans 14 équipes engagées en championnat.

Des U6 aux séniors, en passant par les sections féminines, toutes les catégories sont représentées. Les entraînements ont lieu du lundi au vendredi sur les deux complexes sportifs de Pernay et Ambillou, tandis que les week-ends sont rythmés par les matchs et les moments conviviaux. Les deux terrains, utilisés sans relâche du lundi au dimanche, sont de véritables lieux de vie et de rencontre pour les habitants. On y croise joueurs, éducateurs, parents, supporters, bénévoles et partenaires, unis par la même passion du ballon rond.



Des événements fédérateurs tout au long de l'année : l'USPA, ce n'est pas seulement du football ! C'est aussi une association vivante et festive, au cœur de la vie locale. Tout au long de l'année, le club organise de nombreux événements populaires ouverts à tous :

- La brocante au plan d'eau, moment incontournable pour les habitants des deux communes.
 - Le traditionnel tournoi de sixte qui est une référence dans notre département depuis plusieurs années.
 - Le tournoi féminin, qui attire chaque année des équipes venues de toute la région et même d'Île-de-France.
 - Le tournoi de pétanque, symbole de convivialité et de bonne humeur.
 - La grande soirée dansante, rendez-vous festif et intergénérationnel.
 - Et bien sûr, le Challenge Basile André, véritable temps fort de la saison, réunissant plus de 450 jeunes de 8 à 14 ans dans une ambiance sportive, joyeuse et familiale.
- Ces manifestations témoignent de la vitalité du club et de son rôle central dans la vie sociale des communes de Pernay et d'Ambillou.

L'esprit USPA : sport, convivialité et famille :

Rejoindre l'USPA, c'est bien plus que pratiquer le football. C'est intégrer une grande famille, où chacun, joueur, joueuse, parent, bénévole ou simple passionné, trouve sa place. C'est partager des moments de camaraderie, de respect et de dépassement de soi, tout en participant à un projet collectif porteur de sens.

L'USPA se veut un club ouvert, inclusif et ambitieux, tourné vers l'avenir, qui fait la fierté de ses membres et contribue au rayonnement sportif et associatif de nos deux communes rurales.

« Notre ambition est simple : que chaque enfant, chaque joueur, chaque famille prenne plaisir à venir au club. »

Hervé Bourdon, co-président

Rejoignez l'aventure !

Que vous soyez joueur débutant, compétiteur confirmé, supporter fidèle, bénévole motivé ou partenaire impliqué, l'Union Sportive Pernay Ambillou vous ouvre grand ses portes. Venez partager avec nous l'amour du sport, la convivialité et l'esprit d'équipe ! Ensemble, faisons vivre cette belle aventure humaine et sportive, symbole de l'union et de l'énergie de nos villages.

Contact et informations :

Mail : hervevalerie72@gmail.com

ou guignon.mickael@orange.fr

Facebook : US Pernay-Ambillou

Les naissances



Alessandro Brunet Fernandes
né le 23 juillet

Mais aussi :

Martin BISSON le 20 mars

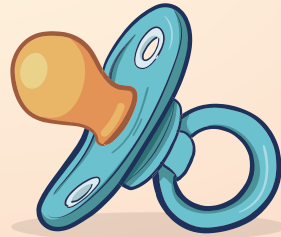
Valentin CERRUTI le 22 avril

Charlotte DUFOIX le 8 mai

Éva DELORY le 1^{er} juillet

Aurore SIÉPER D'AUBER DE PEYRELONGUE le 5 août

Edgar KERVAZO le 8 octobre



Les mariages



Stéphanie Wall
& Jean-Luc Denuilly
le 27 septembre

Mais aussi :

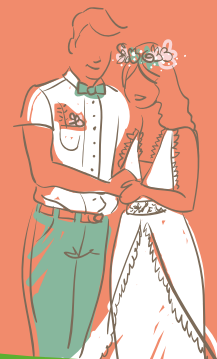
Vanessa DUREAU & Christophe DESPREZ le 13 juin

Mélanie MARTINEAU & Florian HOUBBATE le 12 juillet

Aleksandra DOROGOICHENKO & Sébastien DURAND le 30 août

Marie-Albane TREMBLAY & Carl GAREL le 29 novembre

Blandine D'AUBER DE PEYRELONGUE & Baptiste SIÉPER le 29 novembre



Nos peines

Mme GUIDAIS née LAROSE Simone décédée le 10 janvier

Mme RASQUIER née LESTIENNE Marie-France décédée le 2 août

Mme LEGAY née ARNAULT Georgette décédée le 4 août



Nous remercions très chaleureusement Nathalie PASQUET qui a contribué depuis plusieurs années à la réussite de ce bulletin municipal. Elle nous a proposé au fil des ans des articles historiques riches et intéressants toujours en rapport avec notre village. Nous lui en sommes très reconnaissants.

La culture du tabac à Pernay



Champ de tabac à Pernay

Au printemps 2024, sous l'égide de la Mutualité Française, a eu lieu un atelier d'écriture au sein duquel se sont retrouvés quelques pernaysiens pour échanger autour de leurs souvenirs d'enfance. Ces rencontres ont mis en lumière une activité aujourd'hui complètement disparue mais qui a occupé de façon importante maintes familles du village : la culture du tabac.



Nicotiana tabacum L.

Historique du tabac

Les premières graines de tabac furent rapportées du Brésil par un moine angoumois (1) André Thevet vers 1556. La plante fut alors appelée «Angoulmoisine». Mais c'est Jean Nicot, Ambassadeur de France au Portugal, qui l'introduisit sous forme de poudre à priser quatre ans plus tard à la cour de Catherine de Médicis pour soigner ses migraines. La plante prit alors plusieurs noms : herbe à la reine, catherinaire, herbe à l'ambassadeur, herbe à Nicot puis finalement nicotiniane. Ce nom fut repris au XVIII^{ème} siècle par Carl Von Linné, naturaliste suédois : «Nicotinia». Il lui adjoint le terme «Tabacum» dérivé du mot espagnol «tabaco» lui-même dérivé d'un mot arawac désignant les feuilles roulées fumées par les autochtones des îles découvertes par Christophe Colomb en 1492. La nomenclature est toujours utilisée aujourd'hui : Nicotinia Tabacum. (L. 1753)

Culture et vente encadrées

La vente du tabac en poudre fut d'abord réservée aux apothicaires. La culture se développa au début du XVII^{ème} dans les colonies mais aussi en France : Alsace, Lot, Lot et Garonne.

En 1621 le Cardinal de Richelieu instaure la première taxe sur la vente du tabac. En 1674 Colbert établit un privilège de fabrication et de vente : la culture reste libre mais la production ne peut être vendue qu'aux envoyés du roi. Les premières manufactures sous monopole de l'état apparaissent à Morlaix, Dieppe et Paris. Ce monopole est ensuite cédé à la Ferme des tabacs qui fait interdire la culture en France sauf dans quelques provinces jouissant de droits spéciaux. Après la révolution, en 1791, ce monopole est aboli puis remis en place par Napoléon I^{er} en 1810. Il perdurera jusqu'en 1960.

La culture en Indre-et-Loire

En 1816 seuls 8 départements étaient autorisés à cultiver le tabac : Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Ille-et-Vilaine, Lot, Lot-et-Garonne, Bouches-du-Rhône et Var. Ils sont rejoints en 1854 par la Gironde et la Dordogne. A la veille de la seconde guerre mondiale, les départements sont au nombre de 25. Pour éviter une chute de la production comme à la veille de la guerre de 14-18, dès l'ouverture des hostilités, en 1939, l'administration crée des primes pour inciter les planteurs et en 1942 et 1944, donne l'autorisation de planter à une vingtaine de nouveaux départements. En Indre-et-Loire la culture du tabac arrive en 1943.

Une culture exigeante

La culture du tabac était soumise à une demande d'autorisation auprès de la Préfecture qui vérifiait la solvabilité du demandeur et exigeait un garant. Une fois passée cette étape, la culture était très réglementée : pas moins de 83 articles régissant toutes les étapes de la plantation à la vente !

Les différentes étapes de la culture

- Plantation

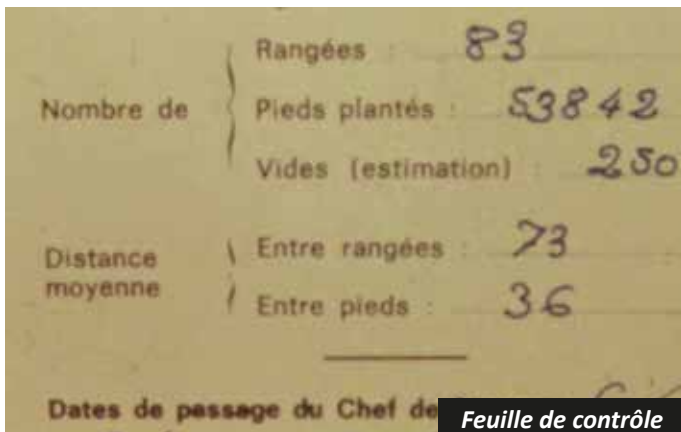
Les semis effectués en février étaient plantés en mai à la main (au fil des ans, des machines agricoles sont apparues qui plantaient par 2, puis 4, puis des machines multiples).



Plantation des semis

- Inventaires

Ils étaient effectués par un préposé de la SEITA. Le premier comptait le nombre de plans et le nombre de rangées et mesurait les intervalles entre les plants et entre les rangées. Le second répertoriait les pieds manquant ou vides avant la récolte. Les primes dépendaient du respect des procédures.



Feuille de contrôle

- L'épamprage consistait à enlever les deux premières couronnes de feuilles autour du pied.



Inflorescence avant l'écimage

- L'écimage consistait à enlever le bouquet floral en haut de la tige. Le nombre de couronnes de feuilles à laisser sur la tige était fixé par un contrôleur qui déterminait ainsi le nombre de feuilles à livrer. Il vérifiait que l'écimage ait été correctement effectué car de cet avis dépendait l'octroi de la prime d'écimage.

- L'ébourgeonnage : lors de la croissance du tabac, des feuilles secondaires se forment à l'aisselle des feuilles principales et consomment une partie de l'énergie de la plante. Il fallait donc ôter ces «entre-cœur» pour favoriser la croissance des feuilles restantes.

Ces trois opérations simultanées permettaient de concentrer les principes actifs du tabac dans les feuilles restantes. Elles étaient effectuées manuellement durant l'été. D'après ceux qui s'en souviennent encore, l'ébourgeonnage laissait : «les mains toutes grasses».

Au cours des années 50 sont apparus les premières mécanisations pour l'épamprage et surtout les premiers essais d'inhibition chimique du développement des bourgeons axillaires.

- La récolte

Les feuilles de tabac mûrissent de bas en haut, on commençait donc la récolte par les feuilles du bas 40 à 50 jours après la plantation. Ces feuilles étaient empilées à plat pour être sorties au bout du rangs puis mises dans des sacs eux même empilés dans une remorque ou «tomberau». Cette opération fut par la suite elle aussi mécanisée.



Récolte mécanisée

- L'enfilage

Les feuilles étaient enfilées dos à dos par lot de 60. Ce travail était effectué à la main ou à l'aide d'un outil appelé «enfileuse» ou «enfiloir». Les «guirlandes» obtenues étaient ensuite pendues pour être séchées.



Enfiloir ou enfileuse à tabac

- Le séchage

Le séchage pouvait être effectué dans un grenier bien ventilé ou dans un séchoir à tabac. Le séchoir à tabac était une grande et haute grange en bois ouverte sur les côtes ou avec des panneaux mobiles latéraux pour l'aération. Cela pouvait être également une installation plus sommaire avec des bâches en plastique. Le séchage durait environ 2 mois au bout desquels avait lieu une autre étape importante : le conditionnement pour la vente.



Séchage des guirlandes

- Le manoquage

Il consistait à trier les feuilles de tabac en fonction de leur longueur et de leur couleur, puis de les réunir en «manoques». Une manoque était une petite botte de 24 feuilles attachées ensemble avec une 25^{ème} feuille. Elles étaient ensuite réunies en balles de 200 manoques qui étaient présentées à Château-la-Vallière à l'acheteur, un représentant de la SEITA en fin d'année.



Manoque de tabac



Balle de tabac

C'est le représentant de la SEITA qui fixait les prix. Ils étaient très variables d'une production à l'autre. Ils tenaient compte de la qualité du tabac évaluée selon les caractères organoleptiques (apparence, odeur, goût, texture) et le test de combustibilité. Les résultats des différents contrôles donnaient lieu à l'attribution de plusieurs primes : prime de présentation, de fidélité...

Une culture exigeante mais rentable

La culture du tabac occupait donc une grande partie du village du mois de février au mois de janvier de l'année suivante. Pernay est une commune agricole. Le recensement de 1946 dénombre 44 familles d'agriculteurs dont 3 dans le bourg même. (2)

«Tout le monde faisait du tabac à Pernay» nous a confié M. Jean Renault qui a passé son enfance à Pernay. Même l'instituteur M. BEDREDE avait fait planter un peu de tabac à ses élèves avant de s'apercevoir qu'en été, au moment de la récolte, les enfants étaient en vacances !

En effet, avec sa garantie d'achat par l'État, le revenu brut par hectare était plus élevé que celui des autres cultures. Il pouvait ainsi assurer un revenu complémentaire pour les petites exploitations de polyculture ou élevage.

En 1950, 105 000 agriculteurs produisaient du tabac en France. Ils n'étaient plus que 41 000 en 1970.

Disparition de la culture

Plusieurs facteurs concourent à cette disparition.

Tout d'abord en 1960, la maladie du mildiou causée par un champignon pathogène fait son apparition et ravage les plantations. Elle décourage de nombreux agriculteurs. Puis en 1970, l'évolution du Marché commun ôte à la SEITA son monopole sur l'achat du tabac en France. En 1976 apparaissent avec la loi Veil les premières campagnes anti-tabac. S'ajoute le fait que la récolte du tabac nécessite une main d'œuvre importante assurée le plus souvent par le cercle familial. L'évolution de la société à partir de la fin des années 60 tend à faire disparaître ce type de main d'œuvre. Un hectare de tabac nécessite près de 300 heures de travail, soit 60 fois plus que pour un hectare de maïs par exemple.

La rentabilité diminuant, la culture disparaît progressivement ne laissant de traces dans le paysage que par la survivance de séchoirs à tabac dont l'un subsiste en partie au lieu-dit l'Elysée à la sortie de Pernay.



Séchoir à tabac en 1954

Nathalie PASQUET

(1) Ancienne province française dont la capitale était Angoulême.

(2) Sources : Archives numérisées d'Indre et Loire recensement de 1946.

Sources bibliographiques

Vidéo : Le tabac dans le Loir et Cher 50 ans d'histoire (consulté le 16/09/25)
<https://memoire.ciclic.fr/magazine/autour-des-archives/le-tabac-dans-le-loir-et-cher-50-ans-d-histoire>.

Le tabac dans le Sud-ouest

<https://excerpts.numilog.com/books/9782813807304.pdf>
 (consulté le 15/09/25).

Guide des bonnes pratiques culturelles dans la production de tabac en France
<https://fredon.fr/nouvelle-aquitaine/sites/default/files/Guide%20des%20bonnes%20pratiques%20culturales%202022.pdf> (consulté le 16/09/25)

Nicotiana tabacum - Wikipédia (consulté le 15/09/25)

Histoire de la culture du tabac - Wikipédia (consulté le 15/09/25)

Ferme du tabac - Wikipédia (consulté le 15/09/25)

Législation sur le tabac en France - Wikipédia (consulté le 10/10/25)

Sources des photos : Amis du Vieux Pernay- Archives mairie de Pernay sauf photo 2 :

https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/archive/f/fc/20070126202620%21Nicotiana_tabacum_-_K%C3%B6hler%20%80%93s_Medizinal-Pflanzen-098.jpg?uselang=fr (consulté le 10/11/25)

photo 4 : extraite de la vidéo : Le tabac dans le Loir et Cher 50 ans d'histoire

photo 7 : <https://www.forum-outils-anciens.com/t13738-Enfiloir-tabac.htm>
 (consulté le 10/10/25)



Nos déchets

www.pernay.fr

En mars 2025, une caractérisation des ordures ménagères (OM) a été réalisée. Il en ressort que près de 30 % des déchets présents dans nos poubelles noires sont encore des biodéchets (épluchures, restes de repas, marc de café, viande, poisson...). Autant de matières qui pourraient pourtant être valorisées grâce au compostage !

Pourquoi composter ?

Le compostage permet de transformer naturellement les déchets de cuisine et de jardin en engrais riche et écologique. C'est un moyen simple de réduire le volume de nos ordures ménagères, de limiter les transports de déchets et de nourrir nos sols sans produits chimiques.

Comment obtenir un composteur ?

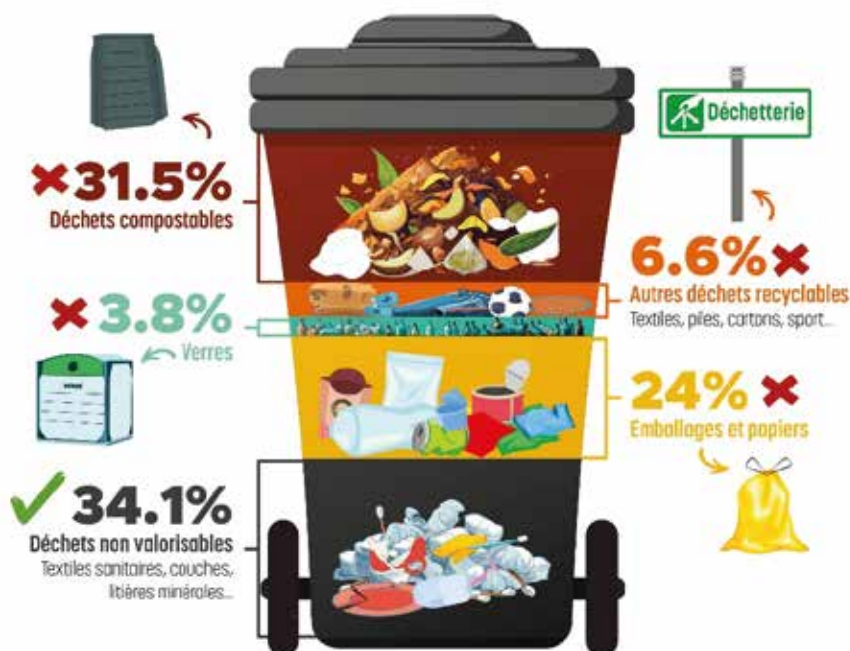
Il est possible de réserver un composteur directement sur le site de la collectivité :

<https://www.gatine-racan.fr/demande-de-bac-a-compost/>

Un composteur partagé est peut-être installé au pied de votre immeuble ou dans votre quartier. Pour tout renseignement ou pour savoir comment y participer, contactez Coline :

Tél. 02 42 06 09 48

Mail : operation-reduction@gatine-racan.fr



SACS JAUNES (disponibles en Mairie)



QUELQUES CONSIGNES :

- Ne pas découper les papiers ou les emballages
- Ne pas imbriquer les déchets
- Écraser les bouteilles sur la longueur
- Tous les emballages/Papiers mais rien qu'eux



Infos Gâtine-Racan : Outils du peintre, pneus usagés

<https://www.gatine-racan.fr/environnement/centres-tritout-collecte-des-outillages-du-peintre/>

Depuis le 1^{er} janvier 2025 vous pouvez apporter jusqu'à 8 pneus usagés dans des centres agréés sans obligation d'achat.

Plus d'informations :

<https://www.quefairedemesvieuxpneus.fr/>





Service enfance-jeunesse

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, la Communauté de Communes Gâtine-Racan propose plusieurs lieux d'accueil et de loisirs à destination des enfants et des parents :

Petite enfance 0-3 ans : Quatre crèches communautaires offrent 60 berceaux (Semblançay, Pernay, Saint-Paterne-Racan et Beaumont-Louestault) ainsi que 6 places d'urgence.

Un Relais Petite Enfance (RPE) situé à Semblançay et Saint-Paterne-Racan accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde et réalise les pré-inscriptions dans les crèches. Les animateurs du RPE proposent également des ateliers et des formations pour les assistantes maternelles.

Enfance - 3-12 ans : Il y a 9 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire : Beaumont-Louestault, Cerelles, Neuville-le-Roi, Neuillé-Pont-Pierre, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Paterne-Racan, Semblançay et Sonzay. Ils sont ouverts les mercredis et les vacances de 7h30 à 18h30 (selon un calendrier d'ouverture disponible sur le livret d'information pour les familles).

Nouveauté depuis septembre 2025 : extension des périodes d'ouverture de l'ALSH de Cerelles les mercredis et la 1ère semaine des petites vacances.

Jeunesse - 11-17 ans : Le pôle jeunesse avec Form'Ados (Neuillé-Pont-Pierre) et le Dispositif Jeunesse (Saint-Paterne-Racan et Neuville-le-Roi en alternance) accueillent les adolescent.e.s les mercredis et les vacances scolaires. Des navettes sont proposées pour aller chercher les jeunes dans les communes pendant les vacances.

- 14-30 ans : L'Info Jeunes Gâtine-Racan accueille les jeunes et de nombreux partenaires à Neuillé-Pont-Pierre. Les actions portent sur les études, l'emploi, la vie quotidienne, les loisirs, les voyages, le numérique et la santé et la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA).

La parentalité : Depuis 2 ans, un Espace de Parents a ouvert sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre en partenariat avec la CAF (Caisse des Allocations Familiales). C'est un lieu d'information et d'écoute, gratuit/anonyme à destination de tous les parents et futurs parents. Il permet à tous d'échanger et de rencontrer des professionnels, mais aussi d'autres parents avec lesquels partager ses expériences. Des événements sont également organisés dans le cadre du REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Aide à la Parentalité).

+ Le transport solidaire est un dispositif d'aide aux déplacements POUR et PAR les habitants du territoire. Il permet aux habitants non véhiculés d'aller faire des courses, se rendre à un rendez-vous médical, de prendre le train...

Renseignements :

02 47 29 81 00 / 02 47 29 40 19

peej1@gatine-racan.fr / coordopeej@gatine-racan.fr



Le SIEIL

Les activités du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.

Actuellement, le SIEIL compte 15 800 km de réseaux électriques, 54 000 points lumineux et 24 300 points de livraison de gaz desservant 70 000 logements en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr). Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM Ener Centre-Val-de-Loire. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enervl.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 600 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité Durable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne (www.modulo-energies.fr).

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12-14, rue Blaise Pascal - BP 51314 Tours cedex 1

Téléphone : 02 47 31 68 68

Courriel : sieil@sieil37.fr / Site internet : www.sieil37.fr

Suivez-nous sur LinkedIn



L'ADIL

L'ADIL France Rénov' Touraine, à votre service sur le territoire Gâtine-Racan.

Dans le cadre de leur politique de l'habitat, la communauté de communes Gâtine-Racan et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ont mis en place un service public de proximité gratuit sur l'ensemble des thématiques de l'habitat. Ce service s'adresse à tous, aux particuliers, aux petites entreprises et aux associations du territoire.

Ce service est assuré par des conseillers France Rénov' qui vous informent sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, les travaux d'amélioration thermique de l'habitat et sur les aides financières mobilisables. Une équipe de juristes vous conseille et répond à toutes les questions liées au droit du logement, que vous soyez propriétaire, locataire ou bailleur.

Plusieurs fois par an, l'ADIL organise sur votre territoire intercommunal des animations de sensibilisation et d'information (conférence sur le photovoltaïque, balade thermographique, atelier éco-gestes).

La communauté de communes Gâtine-Racan organise des permanences sur son territoire :

Pour prendre rendez-vous : 02 47 60 90 70 ou contact@adil37.fr

Les Services du quotidien proposés par France Services

A la Poste de Neuillé Pont Pierre - Tél. 02 47 96 51 62 - Mail : neuille-pont-pierre@france-services.gouv.fr



MA SITUATION DE VIE CHANGE

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF...).



JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



JE PRÉPARE MA RETRAITE

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



JE SOUHAITE OBTENIR LE CHÈQUE ÉNERGIE

Je veux informer sur les conditions d'éligibilité et sur l'utilisation possible. Je veux être accompagné dans la réalisation de mes démarches administratives ou être orienté vers une assistance dédiée.



JE SOUHAITE OBTENIR UNE AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Je veux m'informer sur l'existence de MaPrimeRénov' et de MaPrimeAdapt' (adaptation de mon logement à la perte d'autonomie ou au handicap) et sur les aides mobilisables, être accompagné dans mes démarches administratives, le dépôt de ma demande et la création de mon compte.



J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



JE FAIS VALOIR MES DROITS

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire.



JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



JE CHERCHE UN EMPLOI

Je m'inscris / réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...



JE DÉCLARE MES IMPÔTS

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...

TRANSPORT SOLIDAIRE

Une aide aux déplacements POUR et PAR les habitants des territoires

Bénéficier d'un transport solidaire ?

Devenir bénévole conducteur ?

ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ
Se rencontrer, échanger, être solidaire

Inscriptions à effectuer au :

07 66 52 68 91

mobilite-solidaire.fd37@famillesrurales.org

Les demandes doivent être effectuées minimum 2 jours avant le déplacement et du lundi au vendredi de 10h à 12h30

Familles rurales
Vivre mieux !
INDRE-ET-LOIRE

TRANSPORT SOLIDAIRE

Installation du conseil municipal des jeunes (5 décembre 2025)

Nous installons ce soir notre 2^{ème} conseil municipal d'enfants, et il s'agit, à bien des égards, d'un moment important et symbolique pour le Maire que je suis.

Je remercie très sincèrement chacun des membres du premier conseil d'enfants, dont le banc de l'amitié et les nudges («Ici commence la rivière») illustrent leur force de propositions et leur implication.

Nos institutions peinent parfois à toucher les jeunes citoyens que vous êtes. Pourtant, chacun en conviendra, les jeunes constituent une véritable richesse pour notre commune. Et contrairement à une idée reçue, trop fréquemment rabâchée, les jeunes, dans leur diversité, s'intéressent bel et bien à la vie de leur cité.

A nous, élus locaux, de savoir susciter, quand elle est trop timide, cette appétence pour la vie publique !

Cette instance, voulue par le Maire et l'ensemble des élus dans le cadre du projet de mandat répond à une envie et un besoin de faire participer les jeunes Pernaysiens à la vie citoyenne de la commune, à leur apprendre aussi à devenir citoyen et enfin à fédérer les jeunes de la commune, et à comprendre le rôle des élus et leur fonction.

Ce CME doit devenir un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, mais aussi de découverte de la démocratie.

Avec la mise en place du conseil municipal d'enfants, nous affirmons aussi avec force, en vous donnant la parole, la place des jeunes dans notre commune.

«Vous êtes donc 14 conseillers municipaux à représenter les écoliers de la commune et plus généralement la jeune génération qui habite à Pernay ! Vous êtes leurs porte-paroles !.

Vous aurez à susciter des espaces de discussion, d'échanges et de partages des idées. La commission sera là pour vous y aider et vous accompagner, Astrid De Pontfarcy et Vanessa Bardoux étant vos référentes.

Vous pourrez élaborer des projets concrets au service de l'intérêt général.

Vous mesurerez aussi parfois les écueils et les contraintes du processus de décision !

Je tiens, au nom de tout le conseil municipal, à vous remercier de votre engagement.

Je sais qu'à la cérémonie des vœux, le 3 janvier 2026, vous nous présenterez déjà, un travail sur la laïcité : nous avons hâte de vous écouter.

Vive le conseil des jeunes de Pernay et bon vent à vous !!!»

Jean-Pierre PENINON

Remise des insignes de conseiller municipal d'enfants et de la charte de l' élu/enfant, après lecture par le Maire.



Annonceurs

Annonceurs